

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 septembre 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Régis AUBRY, Philippe LOUSTE, Sébastien JADOUL, André TROUSLARD, Jean-Marie MISSLER, Massimo TRINOLI, Christophe CAPUT, Romuald LEPRINCE, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON, Denis GAVARD

Massimo TRINOLI est désigné secrétaire de séance.

8.9 Présentation du projet de résidence de territoire 2025 : Recueil

Vu le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2025 - 2028 du PETR du Pays de Verdun signé en date du 25 juin 2025,

Vu la délibération DE-2024-12-008 relative aux subventions des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2024-2025,

Considérant que le PETR du Pays de Verdun coordonne le CTEAC à l'échelle des 8 intercommunalités du nord meusien,

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, avec les recommandations de Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture excusé ce jour, présente ce qui suit :

"Le dispositif vise à rendre l'art et la culture accessibles au plus grand nombre, particulièrement aux enfants et aux jeunes. Dans ce cadre, le PETR pilote chaque année une résidence de territoire autour de la thématique de l'eau et du fleuve Meuse.

Pendant 8 semaines, un artiste (ou un collectif d'artistes) sélectionné sur appel à projet, est invité à résider sur deux communautés de communes du territoire pour associer les établissements scolaires, les acteurs socio-culturels et les populations à chacune de ses étapes de travail. L'enjeu est de s'adresser à tous les publics à travers des ateliers, des discussions, des portes ouvertes et des petits événements. Il s'agit d'engager un processus de co-création qui privilégie l'échange, tout en prenant en compte les caractéristiques propres au territoire. Cette démarche aboutit à une restitution publique. La résidence de territoire permet de fédérer les acteurs locaux et les habitants et de réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle.

Cette année, c'est la proposition intitulée *Recueil*, des artistes Laura Conill et Chloé Stenger, qui a été retenue pour intervenir sur les EPCI Val de Meuse – Voie Sacrée et Territoire de Fresnes-en-Woëvre. Le projet sera mené avec les très jeunes enfants, les personnes âgées, les familles et publics des bibliothèques, des artisans, des experts et les habitants du territoire au sens large. Une œuvre collective qui raconte notre territoire vivant sera créée à partir de papier artisanal, d'encre végétale et d'empreintes. Cette correspondance sensible aura pour écrin une capsule temporelle qui sera enterrée à l'automne 2025 pour 25 ans.

Le PETR assurera la complète maîtrise d'ouvrage de la résidence de territoire et se chargera d'appeler la participation des EPCI et des partenaires engagés dans le projet.

Calendrier

Du 29/06/2025 au 04/07/2025 : repérage

Du 31/08/2025 au 18/09/2025 : session 1

Du 29/09/2025 au 16/10/2025 : session 2

Du 03/11/2025 au 14/11/2025 : session 3

14/11/2025 : restitution publique

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes		
Intervention artistique	16 000 €	DRAC	15 000 €	53,6 %
Frais des artistes	7 525 €	CD55	4 200 €	15,0 %
Transport des participants	1 500 €	CC VMVS	2 900 €	10,3 %
Evènements intermédiaires	400 €	CC TFW	2 900 €	10,3 %
Restitution	1 575 €	PETR	3 000 €	10,7 %
Communication	1 000 €			
TOTAL	28 000 €	TOTAL	28 000 €	

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer le PETR du Pays de Verdun comme maître d'ouvrage unique de l'opération,
- valider le plan de financement présenté ci-dessus, dont les montants ont été provisionnés au budget primitif 2025,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

CONFIRME le PETR du Pays de Verdun comme maître d'ouvrage unique de l'opération,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET